

La France donne un nouv

Bruno Le Maire veut développer les parcs éoliens « à pas de géant » sur les côtes françaises. Le calendrier se précise. Le ministre de l'Économie veut privilégier une production locale

Longtemps taxé de privilégier le nucléaire, Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, multiplie les annonces en faveur des énergies renouvelables, en compagnie de son ministre délégué à l'Industrie et l'Énergie, Roland Lescure.

C'était au tour de l'éolien en mer, hier, à Saint-Nazaire, aux Chantiers de l'Atlantique (*lire ci-dessous*). Pour mener à bien cette « **nouvelle révolution industrielle** » que constitue la transition énergétique, selon Bruno Le Maire, « **il faut voir grand, aller vite et fort** », martèle le ministre, à l'image de ce que savent produire ces chantiers navals qualifiés de « **fierté nationale** ».

Reconnaissant qu'en matière d'énergies marines, la France est coupable « **d'un sacré retard à l'allumage** », le ministre veut qu'elles progressent « **à pas de géant** ». À la satisfaction des industriels du secteur, le gouvernement a enfin dévoilé un calendrier pour les futurs appels d'offres (AO) par lesquels l'État lance la compétition entre les énergéticiens.

Ainsi les critères qui permettent de lancer l'AO6, portant sur deux petits parcs flottants en Méditerranée (250 mégawatts, MW), ont été diffu-

sés. Très attendu, un neuvième appel d'offres a été lancé pour prévoir l'extension des champs déjà attribués ou sur le point de l'être en Méditerranée, en Bretagne sud et devant Oléron, pour un total de 2,5 gigawatts.

Enfin, un dixième appel d'offres est annoncé, géant celui-ci. L'AO10 portera en effet sur pas moins de 10 gigawatts (en plusieurs lots). Il doit être attribué en octobre 2026.

« 20 % de l'électricité française en 2050 »

Ainsi, assure Bruno Le Maire, l'éolien en mer atteindra l'objectif intermédiaire « **de 18 gigawatts en 2035, soit l'équivalent de onze réacteurs nucléaires** », avant de viser les 45 gigawatts en 2050. « **Alors, dans vingt-cinq ans, les éoliennes en mer produiront 20 % de l'électricité française.** »

Pour cela, Roland Lescure annonce que les procédures seront accélérées afin que la durée totale de réalisation d'un champ « **passe de douze à six ans** ». Une promesse qui suscite cependant du scepticisme chez certains acteurs du secteur car « **le nombre de fonctionnaires chargés d'instruire les dossiers est totalement insuffisant** ».

Il faut également que « **ces champs éoliens profitent aux usines, aux emplois français et européens** », répète Bruno Le Maire. Ce dernier promet donc, en complément des nouvelles règles européennes (le « Net Zero Industry Act » adopté récemment), qu'il se battra « **pour imposer des critères qui empêchent que des éoliennes nous arrivent de l'autre bout de la planète** ».

Ces annonces, assorties de mesures fiscales pouvant alléger les investissements dans de nouvelles usines, suscitent la satisfaction du directeur général des Chantiers de l'Atlantique, Laurent Castaing, ainsi que du président du Syndicat des énergies renouvelables, Jules Nyssen.

Une déception tout de même : on ne connaît toujours pas le lauréat de l'appel d'offres numéro 5, qui porte sur un petit champ de 250 MW en Bretagne sud (au large de Belle-Île-en-Mer). Il sera le premier en France à recourir à des éoliennes flottantes et non posées. Après un premier raté dû à un candidat choisi mais qui a fait faux bond, « **un nouveau lauréat a été retenu** », assure le gouvernement. Mais on vérifiait encore, hier, ses garanties bancaires.

André THOMAS.